



Mes droits par rapport a un promoteur

Par **poupogne**, le **17/01/2008** à **23:05**

j'ai signer un compromis de vente avec un promoteur, tout litiges confondus,(permis de construire, permis de démolir, et association) ce sont fini le 5 janvier2008, a partir de cette date, rien n'empêche la signature chez le notaire, cependant, le promoteur, depuis plusieurs mois nous fait tourner en bourrique, un coup il a les fonds '750 000 euros, une autre fois il ne les a plus, un coup il est malade et les banques ne le suivent pas.!! !! il veut au jour d'aujourd'hui signé que fin mars,alors qu' a la base c'était le 15 janvier 2008, aucun papier n'a été signés, je crains n'avoir aucun recours c un appel au secours!!!! aider moi a me diriger pour aboutir a une fin positive